

NUMÉRO #99 : NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022

CCBE-INFO

Lettre d'information



Dossier spécial droits humains

Initiatives du
CCBE dans le
domaine des
droits humains

4

Session
plénière
du CCBE

13

Principaux
événements
et activités
du CCBE

18

Sommaire

— 4

Dossier spécial droits humains

Prix des droits humains du CCBE 2022, lettres du CCBE en faveur des avocats menacés d'extinction et autres initiatives du CCBE et initiatives conjointes dans le domaine des droits humains

— 13

Session plénière du CCBE

- Session plénière du CCBE
- La nouvelle présidence du CCBE
- Documents adoptés : cadre d'aide juridique dans le domaine de la migration et de la protection internationale, règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants, règlement sur les données, responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat, (statut) modèle de consultant juridique étranger

— 18

Principaux événements et activités du CCBE

> Crédit Photos: Gaspar Pappens & Nomads Vision



PROCHAIN SUJET

Dossier spécial droits humains

25.11.2022

Prix des droits humains du CCBE 2022 : l'Ukraine à l'honneur

Le CCBE a décidé d'attribuer son Prix des droits humains de 2022 à l'avocate ukrainienne Nadia Volkova et au barreau ukrainien (UNBA) pour leur courage, leur détermination et leur engagement dans la défense des droits humains et de l'état de droit en Ukraine.

> De gauche à droite : Valentyn Gvozdiy, vice-président de l'UNBA, Lidiya Izovitova, présidente de l'UNBA, Marie Arena, présidente de la sous-commission « droits de l'homme » du Parlement européen (DROI), Stefan von Raumer, président du comité Droits humains du CCBE, et James MacGuill, président du CCBE.



Par l'intermédiaire de ce prix, le CCBE souhaite rappeler le rôle important que joue la profession d'avocat pour les citoyens ukrainiens dans la défense de leurs droits fondamentaux. Il démontre également la nécessité de préserver l'intégrité de l'administration de la justice et l'état de droit, en particulier en temps de guerre.

La cérémonie de remise du Prix des droits humains 2022 du CCBE s'est tenue lors de la session plénière du CCBE le 25 novembre 2022. L'UNBA était représentée par sa présidente, Lidiya Izovitova, et son vice-président, Valentyn Gvozdiy. Nadia Volkova a participé en ligne. Le président du CCBE, James MacGuill, a ouvert la cérémonie, puis la présidente de la sous-commission « droits de l'homme » du Parlement européen (DROI), Marie Arena, a prononcé un discours liminaire. Ensuite, le président du comité Droits humains du CCBE, Stefan von Raumer, a présenté les lauréats.

Le président du CCBE, James MacGuill, a eu l'occasion de remettre le prix en personne à Nadia Volkova deux semaines plus tard dans les locaux du CCBE à Bruxelles.

> [En lire plus page suivante](#)



> Vidéo officielle du Prix des droits humains du CCBE 2022 sur YouTube :



CCBE Human Rights Award 2022 | Lawyer Nadia Volkova and the...



Nadia Volkova

Nadia Volkova est une avocate ukrainienne qui n'a cessé de lutter contre les violations des droits humains. Elle est la fondatrice et la directrice du Ukrainian Legal Advisory Group à Kiev. L'ULAG a rejoint une alliance d'organisations ukrainiennes de défense des droits humains appelée la coalition 5AM et consacrée à la documentation des crimes de guerre en Ukraine. Nadia Volkova a fait preuve d'une quête constante de justice pour les survivants de crimes commis pendant les conflits armés et a démontré son engagement à faire respecter l'état de droit, en particulier en des temps incertains et de bouleversements.



À propos des lauréats



Le barreau ukrainien (UNBA)

Le barreau ukrainien (UNBA) est l'organe représentatif qui unit et représente tous les avocats d'Ukraine. Malgré le fait que la loi martiale ait été imposée à l'intérieur du pays, le système judiciaire ukrainien fonctionne toujours et offre un accès à la justice et aux droits humains grâce au travail de l'UNBA, aux avocats et professionnels de la justice ukrainiens courageux. L'UNBA a fait preuve d'une solidarité significative envers la population en Ukraine qui souffre de la situation désastreuse actuelle. L'UNBA a continué à remplir ses missions en fournissant une assistance juridique aux citoyens de en Ukraine afin de sauvegarder leurs droits fondamentaux et de renforcer les fondations de l'état de droit en Ukraine en temps de guerre.

20.12.2022

Le Prix des droits humains de 2015 a enfin été remis à une représentante du cabinet d'avocats Fengrui qui a été victime de la répression de juillet 2015 contre les avocats spécialisés dans les droits humains en Chine.

Le 20 décembre 2022, le président du comité Droits humains du CCBE, Stefan von Raumer, a eu l'occasion de remettre le Prix du CCBE de 2015 en personne à une représentante du cabinet d'avocats chinois, Feng Rui.

Ce cabinet d'avocats est l'un des lauréats du Prix des droits humains du CCBE de 2015, qui a été particulièrement visé par les attaques contre les défenseurs des droits humains qui ont eu lieu en juillet 2015 et qui ont même été qualifiés par la propagande officielle de « grand syndicat criminel ». En raison du caractère sensible du prix, le cabinet d'avocats n'avait pas été en mesure de le recevoir à l'époque. Récemment, l'un des avocats et chef du cabinet d'avocats Feng Rui libéré après plus de sept ans de prison, Zhou Shifeng, a demandé à une défenseuse des droits humains chinois qui vit actuellement à l'étranger et qu'il avait défendu de recueillir ce prix exceptionnel en leur nom.



> Stefan von Raumer, président du comité Droits Humains du CCBE, et Miao Zhang, représentant le cabinet d'avocats Feng Rui et Zhou Shifeng.



#Avocatsendanger



> À propos du Prix des droits humains du CCBE

Le CCBE décerne un prix des droits humains chaque année depuis 2007. Ce prix est décerné à un ou plusieurs avocats ou à une organisation d'avocats qui ont fait honneur à la profession d'avocat en défendant les plus hautes valeurs de conduite professionnelle et personnelle dans le domaine des droits humains.

[Plus d'informations ici](#)

2022

Lettres du CCBE en faveur des avocats menacés d'extinction

Le CCBE soutient les avocats menacés en envoyant des lettres aux autorités nationales des pays concernés et en alertant les acteurs clés aux niveaux international et européen. Malheureusement, les attaques à l'encontre des avocats continuent d'augmenter dans le monde entier, notamment dans les pays où le contexte politique est propice à diverses formes de pression contre les activités des défenseurs des droits humains.

En 2022,
le CCBE a envoyé :



81

lettres de soutien aux
avocats menacés

à **40**
pays



Autres initiatives du CCBE et initiatives conjointes dans le domaine des droits humains en 2022

1 / Journée internationale du procès équitable 2022 axée sur l'Égypte

La Journée internationale du procès équitable a été créée en même temps que le Prix Ebru Timtik pour plaider en faveur du rétablissement du droit à un procès équitable dans les pays où ce droit est sérieusement menacé. La communauté internationale profite de cette occasion pour se concentrer sur la situation du pays choisi cette année-là comme pays cible et pour attirer l'attention sur les problèmes de procès équitable auxquels il est confronté. En outre, un prix Ebru Timtik est décerné chaque année à une personne ou à une organisation du pays choisi qui a défendu ou promu le droit à un procès équitable dans ce pays.

Les 17 et 18 juin 2022, une [déclaration conjointe](#) a été publiée sur la situation en Égypte, le pays cible de 2022. La déclaration appelle notamment la communauté internationale à réagir efficacement à la détérioration de la situation des droits humains et de l'état de droit en Égypte, en particulier au non-respect du droit à un procès équitable, et à accroître ses efforts pour traiter efficacement ces questions avec les parties prenantes nationales et internationales, y compris le gouvernement égyptien.



2 / Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

Le CCBE a participé au cinquantième Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, au cours duquel le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán, a présenté son [rapport](#) sur la protection des avocats contre les ingérences indues dans l'exercice libre et indépendant de leur profession.

Dans ses remarques finales devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le rapporteur spécial a exprimé tout particulièrement sa gratitude envers le CCBE pour sa coopération et sa contribution à la préparation du rapport, faisant l'éloge de ses travaux pour la « défense de la défense ». Il a terminé sa présentation en lançant un nouvel appel aux États membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils soutiennent l'adoption d'un instrument juridique contraignant sur la protection de l'exercice libre et indépendant de la profession d'avocat, ouvert à l'adhésion des États non membres du Conseil de l'Europe.

La présentation de son rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies peut être visionnée [ici](#), et l'entretien vidéo du CCBE avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats est disponible [ici](#).

3 / Journée de l'avocat en danger 2022 axée sur la Colombie

Le CCBE a soutenu la douzième édition de la Journée de l'avocat en danger, qui s'est concentrée sur la situation des avocats en Colombie. La Colombie reste le pays qui compte le plus grand nombre de défenseurs des droits humains assassinés en Amérique latine et a enregistré le plus grand nombre d'attaques contre les défenseurs de la terre et de l'environnement, dont 65 ont été tués rien qu'en 2020. Le [rapport](#) préparé à cette occasion présente une série de recommandations pour faire face au risque grave auquel les avocats colombiens des droits humains continuent d'être confrontés.



4 / Afghanistan

Le CCBE a continué à coopérer étroitement avec le Barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA) sur la situation des avocats afghans. Le CCBE a notamment organisé une réunion entre l'AIBA, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Eamon Gilmore, et le SEAE afin de partager des informations sur le risque auquel les avocats afghans sont actuellement confrontés et de demander un soutien supplémentaire aux institutions européennes.

Le CCBE a également publié une [lettre](#) le 6 septembre 2022 pour demander instamment aux autorités de facto de veiller à ce que tous

les avocats en Afghanistan, en particulier les avocates, soient dûment protégés et puissent exercer leur profession sans crainte de représailles, d'entraves, d'intimidation ou de harcèlement. Le CCBE a également appelé à rétablir l'AIBA et à garantir sa pleine indépendance et autonomie afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et l'état de droit.

5 / Bélarus

Le 23 septembre 2022, le CCBE ainsi que d'autres organisations ont présenté une [déclaration orale](#) conjointe lors de la cinquante-et-unième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies intitulée « Dialogue interactif sur la mise à jour orale intérimaire de la Haute-Commissaire sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ». Le 4 octobre 2022, le CCBE et d'autres organisations ont présenté une [déclaration orale conjointe](#) sur la situation des avocats et des droits humains en Biélorussie lors de la conférence de l'OSCE sur la dimension humaine à Varsovie.



6 / Chine

Le 29 novembre 2022, le CCBE a cosigné une [déclaration commune](#) demandant la libération de l'avocat chinois Li Yuhan.

Iran / 7

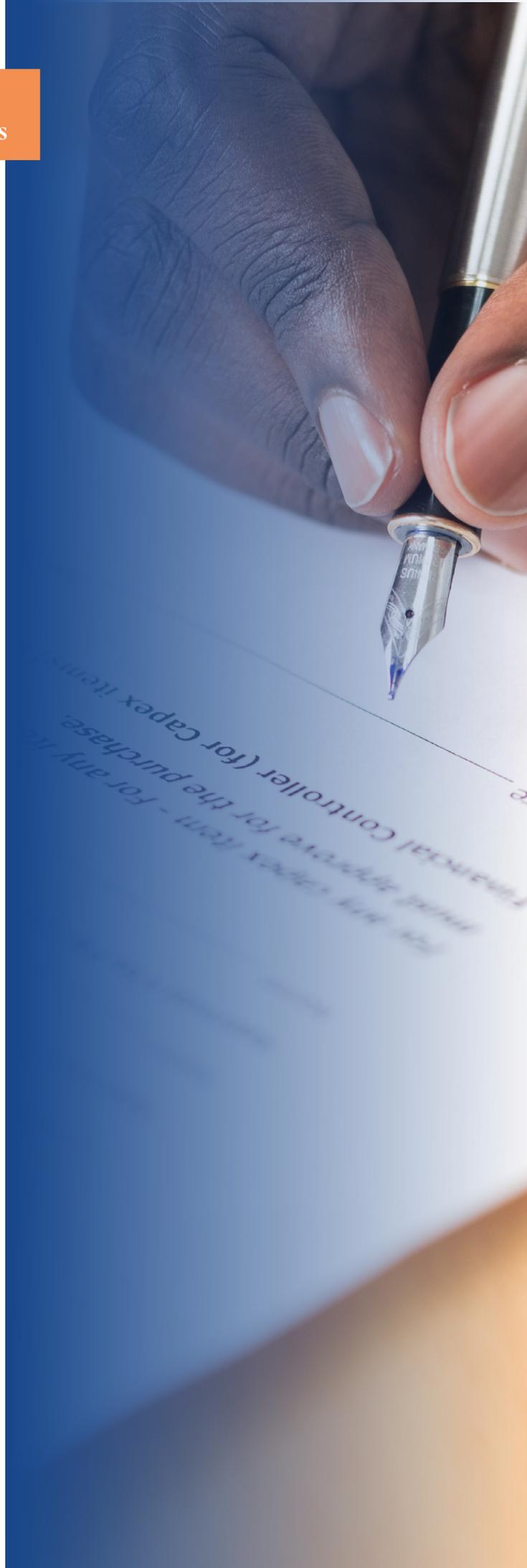
Le 11 octobre 2022, le CCBE a publié une [déclaration](#) de soutien aux avocats arrêtés lors de la répression en Iran.

8 / Israël

Le 9 août 2022, le CCBE a cosigné une [déclaration conjointe](#) sur le maintien en détention administrative et le harcèlement par voie judiciaire de l'avocat et défenseur des droits humains franco-palestinien Salah Hammouri. En tant qu'avocat, Salah Hammouri représente des prisonniers politiques dans les prisons israéliennes et palestiniennes.

Turquie / 9

Le 29 avril 2022, le CCBE a cosigné une [déclaration conjointe](#) de soutien aux accusés du parc Gezi. La déclaration a appelé les autorités turques à mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour assurer la pleine protection du droit à un procès équitable et pour créer un environnement permettant une protection efficace de ses principes sous-jacents.



25.11.2022

Session plénière du CCBE

Le CCBE a tenu sa session plénière de fin d'année
à Bruxelles le 25 novembre 2022.

Pour ouvrir la réunion, les délégations ont accueilli la directrice de la justice civile et commerciale, Salla Saastamoinen, qui a remercié le CCBE et ses barreaux membres pour leur participation active à la préparation du rapport de 2022 de la Commission européenne sur l'état de droit. Dans son discours, elle a également fait référence au rôle clé que le CCBE a joué concernant le tableau de bord de la justice dans l'UE, qui comprend des données sur l'indépendance des barreaux et des avocats, ainsi que sur l'aide juridique, les frais judiciaires et les frais de justice. Elle a également exprimé sa gratitude au nom de la Commission européenne pour la participation du CCBE dans la réponse aux besoins de formation des avocats ukrainiens, ainsi que

des réfugiés ukrainiens. En outre, Salla Saastamoinen a indiqué que la transformation numérique de la justice reste une priorité majeure pour la Commission européenne, qui partage pleinement les préoccupations du CCBE selon lesquelles des garanties doivent être mises en place pour protéger les droits fondamentaux et les valeurs essentielles de la profession d'avocat.

Comme indiqué dans le dossier spécial, la session plénière a remis le Prix des droits humains du CCBE de 2022 à l'avocate ukrainienne Nadia Volkova et au barreau ukrainien (UNBA). La situation en Ukraine reste une priorité pour le CCBE, qui continuera à suivre les évolutions et à apporter son soutien à l'UNBA et aux avocats ukrainiens.

> [En lire plus page suivante](#)



> De gauche à droite : Pierre-Dominique Schupp, premier vice-président du CCBE, Panagiotis Perakis, président du CCBE, Thierry Wickers, deuxième vice-président, et Roman Završek, troisième vice-président du CCBE.

La session plénière a élu la nouvelle présidence du CCBE
pour 2023, qui sera la suivante :

- Président:** Panagiotis Perakis (Grèce)
- Premier vice-président:** Pierre-Dominique Schupp (Suisse)
- Deuxième vice-président:** Thierry Wickers (France)
- Troisième vice-président:** Roman Završek (Slovénie)

Documents adoptés durant la session plénière



MIGRATION

Recommandations du CCBE sur un cadre d'aide juridique dans le domaine de la migration et de la protection internationale



EN LIRE PLUS

Dans son document, le CCBE fournit une série de recommandations concernant l'accès à l'aide juridique pour les personnes se trouvant dans des procédures de migration et de protection internationale. D'après une enquête menée auprès de ses experts, le CCBE évalue l'état d'avancement d'un tel cadre d'aide juridique dans différents États membres. À partir de cet exercice, le CCBE émet plusieurs recommandations et identifie les bonnes pratiques pour un cadre d'aide juridique

garantissant l'accès à la justice et la protection des droits fondamentaux des migrants et des personnes en quête de protection internationale. L'une des recommandations clés du document est, par exemple, que l'accès à l'aide juridique par les non-ressortissants et les ressortissants (sans distinction entre les migrants sans-papiers et les migrants en situation régulière) devrait être mis sur un pied d'égalité : les migrants ou les demandeurs d'asile ne devraient pas être traités différemment des ressortissants.

SURVEILLANCE

Position sur la proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants



EN LIRE PLUS

Le 11 mai 2022, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants. La proposition prévoit des obligations pour les fournisseurs de services d'hébergement, de services de communication interpersonnelle, de boutiques d'applications logicielles, les fournisseurs d'accès à l'internet et d'autres services pertinents en ce qui concerne la détection, le signalement, la suppression et le blocage de matériels en ligne connus et nouveaux relatifs à des abus sexuel sur des enfants, ainsi que la sollicitation d'enfants (appelée « pédopiégeage »). Le CCBE considère que les abus sexuels sur les enfants sont des crimes particulièrement graves et odieux et soutient pleinement les objectifs de lutte contre ces crimes et l'adoption de mesures spécifiques pour les prévenir et les combattre. Toutefois, dans sa position, le CCBE exprime de sérieuses inquiétudes, partagées par le Comité européen de protection des données (EDPB) et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), quant aux menaces que représente la proposition

sur le droit à la vie privée et la protection du secret professionnel. Le législateur européen doit adopter des dispositions légales claires et des garanties pour s'assurer que les droits fondamentaux de tous les citoyens sont correctement garantis et bien équilibrés. Les mesures proposées permettant aux fournisseurs de services de détecter et d'identifier des contenus devraient être retirées de la proposition en l'absence de dispositions juridiques claires et de garanties appropriées. En outre, le législateur européen devrait prévoir la protection du « chiffrement de bout en bout » (« E2EE ») et s'assurer que les dispositions de la proposition ne peuvent en aucun cas affaiblir l'E2EE. Enfin, la proposition devrait préciser et limiter les circonstances et les objectifs dans lesquels le Centre de l'UE chargé de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants peut transmettre des rapports à Europol, en veillant à ce que l'échange de données à caractère personnel se fasse au cas par cas, à la suite d'une demande explicite et dûment évaluée.

DROITS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Position sur le règlement sur les données



EN LIRE PLUS

Comme indiqué dans sa position sur la proposition de règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données), le CCBE considère que le champ d'application personnel et matériel de la proposition de règlement sur les données est trop large. Elle devrait prévoir une disposition générale pour assurer une protection adéquate du secret

professionnel. En outre, le champ d'application et les conditions de mise à disposition des données aux organismes publics devraient être clarifiés, et la justification d'une demande de données devrait être mieux définie. À cet égard, la proposition devrait exclure la possibilité pour les organismes publics de demander des données couvertes par un secret professionnel, ainsi que l'obligation pour les détenteurs de données de

divulguer ces données. Le CCBE considère que les institutions de l'UE et les fournisseurs de services en nuage doivent prendre des mesures afin de s'assurer que des mesures techniques, juridiques et organisationnelles raisonnables sont en place pour empêcher l'accès non autorisé à des données couvertes par le secret professionnel.

Enfin, le CCBE considère que les obligations essentielles relatives aux contrats intelligents ne sont pas suffisamment justifiées et ne respectent pas le principe de neutralité technologique.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Lignes directrices sur « La responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat : considérations importantes pour les barreaux et les avocats »

Le CCBE suit depuis de nombreuses années les évolutions dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et ses effets sur la profession d'avocat en général. Les lignes directrices adoptées, qui s'adressent aux avocats, aux cabinets d'avocats et aux barreaux fournissent une vue d'ensemble des évolutions sociales et politiques récentes en matière de RSE et peuvent ainsi servir d'outil pour prendre en compte les questions clés dans

la pratique de la profession d'avocat aujourd'hui. Ces lignes directrices s'appuient sur les lignes directrices précédentes publiées par le CCBE, la dernière datant de 2017, et contiennent deux listes mises à jour de questions pratiques pour l'auto-évaluation, l'une s'adressant spécifiquement aux avocats et aux cabinets d'avocats, et l'autre aux barreaux.

Disponible prochainement sur le site du CCBE

SERVICE JURIDIQUE INTERNATIONAUX

Lignes directrices pour un (statut) modèle de consultant juridique étranger



EN LIRE PLUS

Dans ses lignes directrices, le CCBE, tout en reconnaissant que la compétence pour définir le statut juridique des avocats de pays tiers est nationale, considère qu'un certain niveau de compatibilité des législations nationales sur le traitement des avocats de pays tiers peut être intéressant. Ainsi, ces lignes directrices non contraignantes décrivent un statut modèle de consultant juridique étranger pour les avocats de pays tiers et visent à offrir une

assistance technique sur certaines questions qui peuvent être considérées comme utiles par les régulateurs et législateurs nationaux lors de la définition d'un tel statut dans leurs juridictions respectives. Le document est divisé en trois parties portant notamment sur les conditions d'obtention d'une autorisation (première partie), la déontologie et la discipline (deuxième partie), et le champ d'activité (troisième partie).

Principaux événements et activités du CCBE



24.10.2022

Atelier de la présidence tchèque sur la numérisation de la justice

Le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, s'est adressé le 24 octobre à un public de représentants gouvernementaux lors d'un atelier sur la numérisation de la justice organisé par la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne.



À cette occasion, Simone Cuomo a déclaré que :

“ Lors de la numérisation des procédures judiciaires, les gouvernements devraient s'efforcer d'améliorer la justice, plutôt que de rechercher simplement des avantages en termes de coûts ou des gains d'efficacité. Si l'objectif est uniquement de rendre la justice moins chère, la qualité de la justice en souffrira certainement. En revanche, si la numérisation est utilisée comme un moyen d'améliorer le processus judiciaire en veillant à ce que les besoins de toutes les parties soient correctement pris en compte et intégrés au processus, la justice en ligne a alors le potentiel d'accroître l'accès à la justice. ”



08.11.2022

Table ronde sur le rôle des avocats et des barreaux dans la mise en œuvre de l'état de droit et l'avenir du secret professionnel

Le 8 novembre 2022, le président du CCBE, James MacGuill, et le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, ont participé aux tables rondes organisées par le barreau tchèque et la Représentation permanente de la République tchèque auprès de l'UE, sous l'égide officielle de la présidence tchèque du Conseil de l'Union

européenne. Le président du CCBE s'est exprimé sur le sujet : « Pourquoi certaines règles ne doivent pas être enfreintes : le rôle du CCBE dans la protection de l'état de droit ». Le secrétaire général a abordé la nécessité de protéger le secret professionnel dans le contexte des activités de surveillance



08.11.2022

Forum des professions juridiques de l'UE

Le 2 décembre 2022, des représentants du CCBE ont participé à la première conférence du Forum des professions juridiques de l'UE. Animé par l'Académie de droit européen, ce forum réunit le CCBE, le Réseau européen des conseils de la justice (RECJ), l'Association européenne des magistrats (AEM), l'Association européenne des juges administratifs (AEA), ACA-Europe, le Réseau des présidents des cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne, l'Union européenne des huissiers de justice (UEHJ) et l'Union européenne des greffiers de justice (EUR).

La conférence était consacrée à l'attractivité des professions juridiques et à l'anticipation des tendances à venir. Elle était divisée en quatre séances et a débuté par un discours du Professeur Mathias Kilian de l'Université de Cologne, responsable de l'Institut Soldan, qui a fourni des statistiques et des exemples en Allemagne pour illustrer la baisse d'attractivité des professions juridiques.

Au cours de la deuxième séance, consacrée à l'image de la profession d'avocat, le président du comité Avenir de la profession et des services juridiques, Christian Lemke, a décrit les effets des LegalTech à la fois sur les attentes du public vis-à-vis du système judiciaire et sur

les compétences requises des futurs avocats. Il a également souligné la nécessité pour les professionnels du droit d'investir dans la numérisation afin de répondre à ces attentes.

Ensuite, la présidente du comité RSE, Alix Frank Thomasser, a participé à la troisième séance sur « l'accès aux professions d'avocat ». Dans sa présentation, elle a expliqué, en rappelant le fait que les professions juridiques sont réglementées au niveau national et diffèrent d'un État membre de l'UE à l'autre, que 96 % des professionnels du droit dans l'UE entrent dans la profession d'avocat immédiatement après avoir obtenu leur diplôme. Elle a également donné un exemple concernant les formations différemment



> Suite : Forum des professions juridiques de l'UE

réglementées des professions juridiques en Autriche. Elle a également fait référence aux compétences techniques essentielles (les « hard skills ») requises pour être un professionnel du droit aujourd'hui, plus précisément un avocat en exercice, mais a souligné que les avocats ont besoin de « soft skills » de plus en plus importants, tels que « la résilience, le travail d'équipe, le leadership, la négociation, la communication, la gestion de la charge de travail, des compétences linguistiques spéciales, l'attention aux détails, etc. ». Elle a par ailleurs rappelé que la pandémie de Covid-19 a agi comme un catalyseur pour stimuler les évolutions numériques, et qu'il est primordial que les professionnels du droit gèrent avec succès la numérisation, l'automatisation, l'intelligence artificielle et le travail à distance. Elle a également abordé, d'après le rapport de 2022 des jeunes avocats de l'IBA pour la région européenne, les cinq plus grandes craintes et les cinq principales attentes des jeunes professionnels du droit dans l'environnement de travail juridique d'aujourd'hui et a souligné la tendance croissante parmi la jeune génération d'avocats à avoir un grand désir de changer

fréquemment d'emploi. Pour finir, elle a abordé le sujet de la diversité et du déséquilibre entre les genres dans la profession. Les chiffres du CCBE sur le nombre d'avocates montrent une forte féminisation de la profession avec des variations entre les pays de l'UE. Elle a conclu en déclarant que la diversité s'est avérée être un facteur clé pour les avocats et les cabinets d'avocats partout où l'environnement de travail a été inclusif jusqu'à présent et a insisté sur l'importance d'une politique de tolérance zéro pour les comportements discriminatoires, tels que l'intimidation et le harcèlement, et d'aider activement la direction et le personnel à identifier et à combattre les microagressions.

Pour clôturer la conférence, le président du CCBE, James MacGuill, a formulé des remarques finales avec d'autres représentants. Il a salué dans ses remarques l'organisation de ce Forum de l'UE qui permet un dialogue structuré entre les professions juridiques en Europe où peuvent être abordés et analysés les défis et préoccupations communs.



> Conseil de l'Europe

DU 8 AU 10.11.2022

Réunion avec le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)

Du 8 au 10 novembre 2022, le président du groupe de travail Convention européenne du CCBE, Laurent Pettiti, a participé à la troisième réunion du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) en tant que représentant observateur du CCBE. L'objectif de cette réunion était d'approfondir le

contenu du futur projet d'instrument juridique sur la protection de la profession d'avocat, que le CCBE souhaite contraignant afin de répondre aux attaques et défis croissants auxquels la profession d'avocat est confrontée et qui entravent directement le respect de l'état de droit et l'accès à la justice pour les clients des avocats.

23.11.2022

Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) accorde au CCBE le statut d'observateur lors de sa réunion plénière

Le 23 novembre 2022, le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a décidé lors de sa 99e réunion plénière d'accorder le [statut d'observateur](#) au CCBE afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Depuis sa création en 1963, le CDCJ est responsable des activités normatives du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit public et privé. Les réalisations du CDCJ se trouvent notamment dans le grand nombre d'instruments juridiques internationaux contraignants et non contraignants qu'il a préparés pour le Comité des Ministres. Le CDCJ est le comité chargé d'élaborer un projet d'instrument sur la protection de la profession d'avocat par le biais de son comité subordonné, le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV).

Il traite également de nombreux autres sujets pertinents pour la profession d'avocat, tels que

- [le droit administratif](#);
- [la rétention administrative des migrants](#);
- [une justice adaptée aux enfants](#);
- [les preuves électroniques](#);
- [le droit de la famille](#);
- [l'égalité de genre dans la réforme législative](#);
- [l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire](#);
- [l'assistance judiciaire](#);
- [la migration](#);
- [le règlement en ligne des litiges](#);
- [les procurations permanentes et directives anticipées ayant trait à l'incapacité](#);
- et d'autres encore.



DU 6 AU 7.12.2022

Réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

Le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a participé à la réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 6 et 7 décembre 2022. Le CCBE apprécie grandement sa coopération avec la

CEPEJ, dont le travail est crucial pour la promotion et le soutien des améliorations de l'efficacité et de la qualité de la justice en Europe





> Cour européenne des droits de l'homme

05.12.2022

Réunion avec les agents du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Le 5 décembre 2022, le CCBE, représenté par sa délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP STRAS), a rencontré les agents gouvernementaux auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour discuter de plusieurs sujets de procédure liés au travail de la Cour, notamment les affaires russes en cours, la stratégie d'impact

et l'arriéré judiciaire, les mesures provisoires et la phase non contentieuse. Les discussions visaient à évaluer la meilleure façon d'aborder les problèmes auxquels sont confrontés la Cour européenne des droits de l'homme, les requérants et les États défendeurs, et comment les avocats peuvent aider à surmonter ces problèmes existants.

05.12.2022

Participation à la réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Du 6 au 8 décembre 2022, le président de la DP STRAS, Piers Gardner, a participé à la 97e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) en tant que représentant observateur du CCBE. Cette réunion a été l'occasion pour le CCBE de rappeler ses propositions concrètes de réforme du mécanisme de la CEDH, notamment celle faite en 2021, recommandant au Comité des

Ministres, de concert avec les États membres du Conseil de l'Europe, de veiller à ce que le paiement de la satisfaction équitable (indemnités et frais) accordée par la Cour et des règlements amiables convenus par les parties soit exécutoire en tant que créance devant leurs juridictions nationales.

Plus d'informations sur les positions du CCBE concernant la réforme du mécanisme de la CEDH

> Positions de 2019

> Positions de 2021

> Tatiana Termacic, cheffe du secrétariat de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Noemí Alarcón Velasco, présidente du comité Migration du CCBE et Barbara Porta, vice-présidente du comité migration du CCBE.



> Migration

24.11.2022

Réunion avec Tatiana Termacic, cheffe du Secrétariat de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 24 novembre 2022, lors de sa réunion à Bruxelles, le comité Migration du CCBE a eu le plaisir d'accueillir Tatiana Termacic, cheffe du secrétariat de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le comité du CCBE a eu l'occasion de

s'informer sur les travaux en cours de la Commission de l'APCE et de discuter des modes de coopération possibles. Les deux comités espèrent avoir une coopération fructueuse à l'avenir.

Human Rights Education For Legal Professionals

> Formation

Excellents résultats de la formation conjoint HELP/CCBE sur la déontologie pour les avocats

À la suite de l'événement de lancement organisé par le programme HELP (Human Rights Education for Legal Professionals) du Conseil de l'Europe et le CCBE, qui a eu lieu le 20 octobre 2022, la formation en ligne sur la déontologie pour les avocats a été poursuivie par le groupe d'avocats de différents États membres de l'UE.

La tutrice du cours certifiée par HELP, Eva Massa-Arranz, a animé la formation et facilité les échanges entre les participants sur la plateforme en ligne HELP. Pendant la formations, des présentations d'études de cas, différents débats et échanges ont eu lieu pour explorer les différentes approches des systèmes nationaux et élargir le champ de réflexion et de connaissance des participants sur les questions liées à la déontologie des avocats. À l'issue de cette formation, tous les participants ayant suivi avec succès

le cours et l'examen final ont reçu des certificats délivrés par HELP et le CCBE. Les excellents résultats de cette formation, à savoir un taux de réussite de 96 % (qui est supérieur au taux moyen de réussite de formations similaires), affirment l'intérêt des avocats pour de telles formations et assurent la nécessité d'organiser d'autres formations pour les avocats sur divers sujets importants.

#CoEHELP

Council of Europe
HELP Programme



INSCRIPTION

JUSQU'AU 3 JANVIER 2023

Concours des jeunes avocats européens de 2023

La prochaine édition du Concours des jeunes avocats européens de 2023 organisée par l'Académie de droit européen (ERA) et soutenue par le CCBE, ainsi que par plusieurs barreaux nationaux, a été annoncée et aura lieu en 2023.

L'inscription au concours est ouverte jusqu'au 3 janvier 2023. Le nombre de places disponibles est limité, et les participants doivent avoir une bonne connaissance pratique de l'anglais. Si votre barreau est intéressé par la désignation de candidats, vous êtes cordialement invités à contacter l'ERA avant la date limite d'inscription mentionnée ci-dessus.

Pour en savoir plus,
consultez le site du
concours ERA.

Site web



Young European
Lawyers Contest

Young European
Lawyers Contest
2023

20

22

Season's Greetings
Joyeuses fêtes

20

23





Événements à venir

> Retrouvez l'agenda sur le site du CCBE

: 24.01.2023

Journée de l'avocat en danger
axée sur l'Afghanistan
- Conférence de presse



: 16.02.2023

Comité permanent
du CCBE à Vienne

: du 16.02

au 18.02.2023

51^e Conférence des
présidents des barreaux
européens à Vienne